

Arrêté n° 21- 52 / 6.1 Police du Maire

Pose de génie civil ENEDIS rue Mez Creis du 03/05/2021 au 13/05/2021

Le Maire de la commune de CAMARET-SUR-MER

VU le code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU la pose de génie civil ENEDIS rue Mez Creis par l'entreprise BEUZIT pour le compte d'ENEDIS,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'occasion de la pose de génie civil ENEDIS rue Mez Creis à Camaret-sur-Mer, la voie au niveau du chantier sera réduite, la circulation automobile sera alternée du 03/05 au 13/05/2021.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera préparée et mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Crozon et Monsieur le Maire de Camaret-sur-Mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à l'entreprise.

Fait à Camaret-sur-Mer, le 20/04/2021

Le Maire,

Joseph LE MEROUR

